

## COMMUNE DE DORNES

### Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel le trois juillet deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUTHIER, Maire de DORNES.

**Convocation** : 29 juin 2020.

**Étaient présents** : Mmes et MM. GAUTHIER Jean-Luc, ROSSFELDER Gérard, NATY Nicole, BEAUCOUSIN Lucien, DINET Isabelle, FOURNIER Ingrid, MARON Adrien, CARLIER Dorine, DE LA FOREST DE DIVONNE Ludovic, CAPET François, DUBOIS Isabelle, PAUL Florian, LAPREVOTTE Dominique, HERBEMONT Mélanie.

**Absente excusée** : AUGENDRE Aline (pouvoir à CARLIER Dorine).

**Secrétaire de séance** : Mme NATY Nicole.

**Rapporteur** : Mme SALBRICQ Ghislaine.

Monsieur le Maire interroge les conseillers sur le fait de délibérer sur une question non inscrite à l'ordre du jour vu l'urgence. Le Conseil Municipal est unanimement d'accord. La question concerne le SIEEN et la désignation des titulaires. En lieu et place d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, le Conseil Municipal annule et remplace la délibération précédente en ce sens qu'il désigne 2 titulaires au sein de la Commission Locale d'Énergie (CLE : MM. Gauthier et Beau Cousin) et un délégué titulaire au sein de la commission Éclairage public (M. Rossfelder). Une délibération sera prise en ce sens à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **-1- RÉFECTION DU MUR INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE (façade ouest) :**

Compte tenu de sa proximité avec un des sous-missionnaires M. le Maire quitte la salle, M. ROSSFELDER Gérard prend la présidence pour la résolution de cette question pour laquelle deux devis ont été demandés. Les montants présentés afférents à ces travaux s'élèvent respectivement à 6 675.84 € pour l'entreprise AMPH et à 7 033.20 pour l'entreprise BO PRO.

Le devis le moins disant est retenu et la condition sine qua non d'acceptation du devis réside dans le délai d'exécution des travaux (à réaliser impérativement avant le 1<sup>er</sup> octobre). Ce premier point de l'ordre du jour reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés et sera acté par une délibération.

M. le Maire reprend la présidence. Information subsidiaire : il est signalé le vol de cailloux dont la commune avait fait l'acquisition pour orner le carré militaire. De tels agissements sont malheureusement à déplorer et démontrent le manque de civisme flagrant de certains individus.

#### **-2- AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE :**

La réfection de la cour d'école est urgente. Le précédent aménagement de cette structure (préau) dont le sol amortissant pâtit du sable qui le détériore et dont l'éparpillement ne peut être contenu du fait de son caractère volatile. Il est à noter aussi que les déjections des nombreux chats vivants dans le bourg posent un problème sanitaire. C'est ainsi que le Conseil Municipal, dans son ensemble, a souhaité faire pratiquer cette réfection cette année vu l'urgence. Trois devis ont été présentés par des entreprises dédiées, sollicitées. Ils s'échelonnent de 35 500.00 à 62 700.00 €.

Les devis sont les suivants :

Entreprise Messogeon : 35 500.00 € TTC ;  
Entreprise Eurovia : 35 894.76 € TTC ;  
Entreprise Maingaud : 62 637.60 € TTC.

L'offre la moins disante est retenue. Les travaux consistent en la fourniture et la pose d'un enrobé rouge perméable à froid, assorti de fourniture et pose de jeux thermocollés (marelle...). L'entreprise est spécialisée dans ce genre de revêtement réalisé sur de petites surfaces qui est, de plus, disponible.

Compte tenu des délais de réalisation et de séchage, les jeux ne seront peut-être pas posés en totalité à la rentrée, mais l'essentiel du dispositif sera opérationnel. Le sol sera drainant et toute cette installation constituera un espace sécurisant et chaleureux pour les enfants. De plus, la directrice d'école sera contactée pour définir l'emplacement dédié des jeux.

Mélanie Herbemont donne son point de vue et indique que pour la réfection de la cour il aurait été judicieux dans le contexte actuel de réchauffement climatique et de protection de l'environnement de choisir un autre matériau, de plus celui-ci ne lui semble pas approprié à une cour d'école. La cour d'école aurait pu être composée de différents matériaux (sol amortissant, espace herbé, espace jeux en bois, espace découvertes...). Il aurait été préférable de prendre une année supplémentaire pour étudier et monter un projet de réfection de la cour voire plus, en vue de créer une cour d'école sans équivalent ailleurs. Elle indique que lors du vote elle s'abstiendra pour ces raisons.

M. le maire complète ses explications sur les raisons qui poussent à une réfection rapide du sol et le choix de ce matériau. Il rappelle qu'en raison de la Covid l'utilisation des aspirateurs est interdite, ceci compliquant le nettoyage du sable dans les salles de classe. De plus, il est constaté, très fréquemment la présence de déjections de chat faisant douter de la qualité de l'hygiène d'un lieu où les enfants jouent. Ensuite la présence de 2 arbres dans la cour amène de l'ombre ceci limitant les ardeurs du soleil. En dernier point, il pourra être tenu compte de ses propositions pour le choix des jeux si ceux existants sont remplacés.

Les conseillers municipaux votent à 14 voix pour et 1 abstention sur cette question. Le Conseil Municipal est tout à fait favorable à ces travaux ainsi qu'à l'achat et l'installation de deux portails dotés de gâches électriques. Ces systèmes sont devenus indispensables pour répondre à toutes les conditions de sécurité et sanitaires actuelles, tant pour les élèves que pour les enseignants. Deux devis ont été présentés le moins disant de 5 187.00 € a été retenu à cet effet et sera accepté suite à l'accord unanime des conseillers municipaux.

2/4

De même, il sera procédé à l'acquisition d'armoires fabriquées sur mesure par un artisan local (en remplacement d'étagères). Suite à la crise de la COVID, l'inadaptabilité de cet équipement s'est faite jour et a justifié cet achat. En effet, le nettoyage de ce matériel est rendu peu aisé et ne correspond pas aux règles sanitaires liées à la pandémie. La dépense se montera à 1 104.00 €. Le conseil est favorable à cette disposition.

### **-3- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

À chaque renouvellement de mandat municipal, il convient de proposer des volontaires souhaitant être membres de cette commission dont le rôle consiste en la validation du

classement de tout bâtiment (lors de leur construction) dans la catégorie fiscale adéquate.

Il convient de proposer les noms de 6 titulaires et de 6 suppléants.

Les noms suivants ont été proposés :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
CELLIER Hubert	BAUFFE Philippe
GENDRE Eliane	CONCHON Odile
MARTIN Philippe	DUBOIS Sylvie
ROBERT Gaston	FERRÉ Béatrice
TALON Jean-Claude	MARTIN Corinne
VIGNOL Raymond	ROSSFELDER Gérard

Le Conseil Municipal avalise l'ensemble de la liste et, pour ce faire, une délibération sera prise en conséquence.

#### **-4- TARIFS GYM DOUCE :**

Suite au confinement et à la période de crise sanitaire liée au coronavirus 2019, le Maire propose au Conseil Municipal de facturer la gym douce au réel, c'est-à-dire au nombre de cours réellement dispensés dans cette discipline. Une délibération actera la décision prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **-5- INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire indique qu'il fait l'objet de sollicitations diverses et variées en matière de service et de fourniture de matériaux et ce pour un usage particulier. A cet effet, il se permet de préciser qu'il ne faut pas confondre l'intérêt général et l'intérêt particulier, sauf évidemment lorsque la sécurité des individus est mise en cause et, dans ce cas, et dans ce cas seulement, la municipalité interviendra pour remédier à des situations impérieuses.

- Un courrier a été reçu en mairie relatif au **chemin piétonnier** et à sa végétation envahissante. Il sera remédié, autant que faire se peut, à cette situation. ??????

- Une démonstration a été faite **d'un brûleur** pour le désherbage afin de respecter la réglementation en matière d'objectif « Zéro phyto ». L'achat de ce matériel est à l'étude.

- De même, l'acquisition d'un disque à denture (en lieu et place du rotofil) est envisagé afin d'éviter les projections de pierres pouvant blesser les personnes ou endommagées les véhicules avoisinants.

3/4

- **Ruisseau « Le Pré Long »** : M. le Maire a rencontré M. RIVIERE de la D.D.T. au sujet de ce dossier prégnant. La renaturation envisagée du rû aurait un coût estimé de 63 000.00 € et l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux est envisageable. Soucieux des deniers publics, le Conseil Municipal approuve pleinement M. le Maire qui va tenter de trouver une solution moins onéreuse et satisfaisante pour tous.

- Dimanche 5 juillet prochain à partir de 14 h départ sur la place de la mairie, aura lieu l'inauguration des circuits, dédiés au vélo, recensés par Moulins Communauté. Chacun peut y participer en se connectant sur l'appli LOUPI.

- **Jury d'assises** : M. le Maire indique que la commune vient de procéder au tirage au sort des noms de 6 personnes afin de participer aux débats (seules trois seront retenues).

- **Location de la salle d'associations** : la question des nuisances sonores est évoquée lorsqu'on loue cette salle. La Commune a toujours veillé à prodiguer des recommandations en ce sens et à n'accepter que des manifestations adaptées (à cet effet, une modification du règlement de location des salles est envisagée).

- Monsieur le Maire évoque le **projet de micro-crèche**, projet qui ne verra malheureusement pas le jour faute de financement.

- Réception du chantier de l'**église**, cette réunion est prévue le 17 juillet Prochain à 14 h. Concernant l'église également, afin d'éviter les infiltrations par capillarité sur le mur extérieur; une tranchée de 0.20 m sera réalisée au niveau du pied du mur pour création d'un drain qui limitera l'humidité.

- Le dernier **arrêté de sécheresse** classe la commune en niveau alerte.

- **Commission environnement** : d'un commun accord entre les conseillers municipaux présents à la séance, la date est fixée au mercredi 8 juillet à 19 heures.

- **Comptes rendus du conseil Municipal**, suite aux événements sanitaires, du retard a été pris dans la rédaction des deux derniers comptes rendus, retard résorbé très prochainement.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.

J'AI MIS EN GRAS LES CHOSES DONT JE NE SUIS PAS SÛRE....HORMIS LES TITRES...